



Samedi 12 octobre 2019

Ouvert à tout possesseur de **MOTO homologuée et assurée**

Programme :

- **6h30** Accueil participants et contrôles administratif/technique
- **8h40 Briefing** (Obligatoire)
- **9h00** Tour de reconnaissance
- **12H00** Fermeture du circuit - Apéro et repas
- **13H30** Balade libre
- **17H00** Fin de la balade – fermeture du circuit

Tarif : Le prix est fixé à **42 euros*** (repas compris) ou 35 euros (sans repas) pour chaque randonneur et 13 euros (€) pour les accompagnateurs

* le tarif comprend : la balade + le café d'accueil l+ l'apéro et le repas du midi ou non selon choix + un cadeau de bienvenue

Règlement : A LIRE IMPERATIVEMENT !!!

Art 1 Les participants déclarent que les renseignements ci-dessous sont exacts et de ce fait n'engagent en rien la responsabilité d'ENDURO PASSION 53 en cas de fausse déclaration.

Art 2 La balade *Les Poireaux Du Rollon* n'est pas une compétition. Il n'y a ni classement, ni vitesse imposée.

Art 3 Les initiateurs de la balade limitent le nombre de participants et se réservent le droit de refuser toute inscription sans justification.

Art 4 Tout participant ne se conformant pas au règlement pourra être exclu, avant le départ ou en cours de balade

Art 5 L'itinéraire est établi avec l'accord des propriétaires des terrains visités. Les participants s'engagent à respecter le parcours et le fléchage. Il est strictement interdit de prendre le parcours à l'envers, de « couper » le parcours, ou de le quitter, sous peine d'exclusion. Plusieurs contrôles seront réalisés au cours de la journée. Par ailleurs, les participants s'engagent à ne pas emprunter le parcours, même partiellement, au cours de l'année qui suit.

Art 6 Le respect de l'environnement, des riverains et des autres usagers est la règle première de cette journée. L'initiateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation, à l'environnement, ou serait jugé dangereux pour les autres participants.

Art 7 Bien que le parcours ne présente pas de danger particulier, chacun s'engage à rouler en fonction de ses capacités physiques, à assurer ses propres conditions de sécurité et à rester maître de son véhicule en toute circonstance conformément au code de la route.

Art 8 Pour l'utilisation des passages privés, le participant renonce pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, conjoints, enfants et assureurs à tout recours contre : 1- les initiateurs de la randonnée, leurs ayants droits, parents proches, enfants, conjoint 2- les autres utilisateurs des lieux et terrains utilisés 3- les propriétaires ou exploitants des terrains et itinéraires 4- les assureurs des personnes visées dans les points précédents, et ce pour tout dommage matériel ou corporel (même grave), que le participant subirait au cours de l'utilisation du parcours, des terrains prévus dans cette randonnée.

Art 9 L'équipement adapté à la pratique de la moto TT est obligatoire (casque, bottes). Gants, gilet de protection, genouillères, sont fortement recommandés.

Art 10 Tous engagements sera définitif à partir du **28 septembre 2019**. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après cette date.

Art 11 L'engagement et la participation à cette manifestation impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Nom : Prénom : Adresse mail :

Adresse : N° Tél. :

Permis de conduire N° Délivré le à

Marque MOTO Modèle Immatriculation

Assurance : N° de carte verte :

	Tarif	nombre	Total	
Prix de l'engagement pilote (repas compris)	42 euros	x		Merci de retourner ce bulletin accompagné de <u>votre règlement et une enveloppe timbrée</u> à votre adresse à : Thierry GASTON – 2 Le haut chenelay 53420 CHAILLAND (renseignement : lpdr53@gmail.com) Chèque à l'ordre de «Enduro Passion 53»
Prix de l'engagement pilote (sans repas)	35 euros	x		
Repas accompagnateur	13 euros	x		
TOTAL				

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter en tout point.

Fait à-le-2019

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé sans réserves** »